

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU JEUDI 25 MARS 2010

RELEVE DE DECISIONS

10/18 - SYNDICAT MIXTE DES GENS DU VOYAGE – ADHESION DE LA COMMUNE DE QUESNOY-SUR-DEÛLE AU SYNDICAT MIXTE

Par délibération de son Conseil Municipal du 18 décembre 2009, la commune de Quesnoy-sur-Deûle sollicite son adhésion au Syndicat Mixte des Gens du Voyage.

Une aire d'accueil d'une capacité de 12 emplacements est actuellement en construction dans cette commune, l'ouverture étant prévue en septembre 2010.

Il appartient au préalable aux Conseils Municipaux des villes membres et au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'admission de cette commune au sein de son Syndicat.

> **La délibération est adoptée L'UNANIMITE**

10/19 - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL – IMPASSE DES HOUX

La commune est propriétaire d'un terrain classé dans son domaine privé, sis boulevard de l'Épine (impasse des Houx).

Par courrier en date du 2 novembre 2009, Monsieur et Madame HULIN, propriétaires du n°9 impasse des Houx, ont fait connaître leur souhait d'acquérir une partie de ce terrain communal pour une superficie d'environ 20 m² aux conditions financières fixées par le service des Domaines, à savoir 30€/m², soit une valeur vénale totale de 600,00€.

L'acquisition de cette parcelle, intégrée à leur propriété limitrophe, leur permettra de jouir d'un plus grand terrain d'agrément.

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser cette vente.

> **La délibération est adoptée L'UNANIMITE**

10/20 - ASSOCIATION LILLE METROPOLE CINEMA VIDEO (LMCV) – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Dans le cadre de ses activités, l'association hellemmoise "Lille Métropole Cinéma Vidéo" organise pour la deuxième année, un festival de court métrage à vocation nationale intitulé : "Hellemmes le Cinéma" ouvert à tout cinéaste-vidéaste appartenant ou non à un club, du 12 au 14 novembre 2010 au Kursaal d'Hellemmes.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 €uros à cette association.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

10/21 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre de sa politique d'animation, la Commune aide par tous moyens ses associations afin qu'elles puissent fonctionner, gérer leurs activités au mieux et organiser de nombreuses manifestations pour la population Hellemmoise.

En plus du prêt de matériel et de locaux, elle attribue chaque année des subventions.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention aux associations suivantes :

- Section syndicale des retraités CGT :	230 euros
- Comité Philanthropique Hellemmes Guinguette	600,00 euros
- Le Moulin d'Or	400,00 euros

> La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

10/24 ACCORD CADRE PORTANT SUR DES SEJOURS DE VACANCES POUR LES ENFANTS ET JEUNES DE 3 à 17 ANS DE LILLE-HELLEMMES-LOMME

Dans le cadre du Projet Educatif Local Global, les Villes de Lille, Hellemmes et Lomme organisent pour les enfants et les jeunes âgés de 4 à 17 ans révolus des séjours pendant les vacances scolaires. Pour ce faire, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le lancement de la consultation pour l'accord cadre afin de désigner plusieurs opérateurs économiques en charge de la réalisation des séjours et imputer les dépenses aux documents budgétaires des services concernés dans les trois collectivités.

> La délibération est adoptée à L'UNANIMITE